

**CONSEIL SYNDICAL DU SICTOM
SEANCE DU 4 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 4 février, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 20 janvier 2021, s'est réuni en la Salle polyvalente de SAINT-AOUSTRILLE, sous la présidence de Monsieur CHAUVEAU Thierry

Nombre de délégués : - en exercice : 78 - présents : 50 - procurations : 13 - votants : 63

ÉTAIENT PRÉSENT : ABRIOX Sylvette Déléguée titulaire CCCB - BODARD Nicolas Délégué titulaire CCCB - BODIN Olivier Délégué titulaire CCCB - BRANCHEREAU Carole Déléguée suppléant CCCB - BRULE Yvonne Déléguée titulaire CCCB - BRUNEAU Pascal Délégué titulaire CCCB - CARROY François Délégué suppléant CCCB - CHABANCE Fabrice Délégué titulaire FerCher - CHALET Thibault Délégué titulaire CCCB - CHARLOTON Pierrette Déléguée titulaire CCCB - CHAUVEAU Thierry Délégué titulaire CCCB - CHIPPAULT Michaël Délégué suppléant CCCB - CIRRE Marie-Line Déléguée titulaire FerCher - DEBAUCHE Françoise Déléguée titulaire CCCB - DELHOMME Cassandre Déléguée titulaire CCCB - FAUCARD Jean-Marc Délégué titulaire CCCB - FEUILLADE Jérôme Délégué titulaire CCCB - FOUQUET Anita Déléguée titulaire CCCB - FRADIN Jacky Délégué titulaire CCCB - GONNET Arnaud Délégué titulaire CCCB - HERVET Maryse Déléguée titulaire CCCB - IWANOW Michelle Déléguée suppléant FerCher - JOLY Sylvain Délégué titulaire FerCher - JOUDON Jean-François Délégué titulaire CCCB - LAINEZ Sylvie Déléguée titulaire CCCB - LAMASSET Patrick Délégué titulaire CCCB - LAPOUMEROLIE Dominique Délégué titulaire CCCB - LEGNIER François Délégué titulaire FerCher - LEPRAT Monique Déléguée titulaire FerCher - LOTH Christelle Déléguée titulaire CCCB - MALLET Armelle Déléguée titulaire CCCB - MARIEN Jocelyne Déléguée titulaire CCCB - MAURICEAU Christophe Délégué titulaire CCCB - MERIOT Nathalie Déléguée titulaire CCCB - METIVIER Frédéric Délégué titulaire CCCB - MONTAGNE Monique Déléguée titulaire CCCB - NAVARRO Georges Délégué titulaire CCCB - NORMAND Franck Délégué titulaire FerCher - PINAULT Corine Déléguée suppléant CCCB - RENAUDAT Fabrice Délégué titulaire CCCB - RENAUDAT Hubert Délégué titulaire CCCB - ROBERT Didier Délégué titulaire CCCB - ROMAIN Maud Déléguée titulaire CCCB - RUDNICKI Nicolas Délégué titulaire CCCB - SAUGET Nicole Déléguée titulaire CCCB - TROUBAT CHAUVEAU Marie Ange Déléguée titulaire CCCB - VALOIS Philippe Délégué titulaire CCCB - VAN HOOREBEKE Jean Bernard Délégué titulaire CCCB - VAN REMOORTERE Éric Délégué titulaire CCCB - VILLALDEA-AVILA Rafaël Délégué titulaire FerCher -

PROCURATIONS : M. AUDOT Olivier délégué titulaire CCB a donné procuration à M. BODARD Nicolas - M. BONNET Michel délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. LEGNIER François - M. BOUQUIN Serge, délégué titulaire CCB a donné procuration à M. CHAUVEAU Thierry - CHABENAT Jean Michel Délégué titulaire CCCB a donné procuration à M. VAN REMOORTERE Éric - Mme CHAULLET Nathalie déléguée titulaire FerCher a donné procuration à Mme VILLALDEL-AVILA Rafaël - M. ESTEVE Patrick délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. CHABANCE Christian - M. GONTHIER Gilles délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. JOLY Sylvain - M. HENAUT Bertrand délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. JOLY Sylvain - M. LAUVERGEAT Patrice délégué titulaire FerCher a donné procuration à Mme CIRE Marie-Line - M. METIVIER Philippe délégué titulaire CCCB a donné procuration à Mme SAUGET Nicole - M. MNICH Pascal délégué titulaire FerCher a donné procuration à M. LEGNIER François - Mme PIVOTEAU Claire déléguée titulaire CCCB a donné procuration à M. MAURICEAU Christophe - Mme PROGIN Nicole déléguée titulaire FerCher a donné procuration à M. NORMAND Franck .

ÉTAIT EXCUSES : BRUYAS Rudy Délégué titulaire CCCB - CHAUVEAU Hubert Délégué titulaire CCCB - GAILLOCHON Dominique Délégué titulaire CCCB - LABLANCHE Francis Délégué titulaire CCCB

ÉTAIENT ABSENTS : AUBRUN Philippe Délégué titulaire CCCB - AUDEBERT Éric Délégué titulaire FerCher - CHATTON Laurent Délégué titulaire CCCB - DENIS Jean Claude Délégué titulaire CCCB - HERAULT Michel Délégué titulaire FerCher - LETORT Olivier Délégué titulaire CCCB - MARTIN Nadine Délégué titulaire FerCher - MOUYSET Joran Délégué titulaire CCCB - PARAGE Frédéric Délégué titulaire CCCB - PILLET Stéphane Délégué titulaire CCCB - QUANTIN Jean Philippe Délégué titulaire CCCB

1. Débat d'orientation budgétaire 2021

Un délégué demande si l'augmentation des 5% est appliquée sur le taux ou sur la valeur locative. M. Le Président répond que l'augmentation sera répercutée sur le taux. Nous appelons un montant pour chaque collectivité de communes.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président indique qu'il faudrait d'abord connaître la situation financière du Syndicat avant de parler du DOB.

M. Le Président précise que le DOB a été finalisé il y a moins de 15 jours.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président souligne que le DOB présenté ne correspond pas à ses attentes. Il manque dans le document une colonne correspondant au réalisé de l'année 2020. Le document montre des économies d'écritures. Son souhait est de savoir le montant du déficit du Syndicat. On ne sait pas si le déficit cumulé a été un peu épuré ou augmenté. Dans le tableau, la reprise du déficit n'apparaît pas.

M. Le Président indique que le déficit doit être stabilisé. Les derniers chiffres ne sont pas encore connus.

Il rajoute que la renégociation des contrats d'assurance va permettre de faire des économies. De plus, le montant de la tonne enfouie pénalise. En effet, le montant à la tonne est plus élevé et la TGAP ne cesse d'augmenter.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président, précise qu'une balance peut être éditée au mois de janvier pour être plus proche de la réalité.

M. Le Président indique que lors de la prochaine réunion de bureau, le CA sera disponible.

Il précise également qu'un maximum d'économies a été faite.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président indique que les augmentations programmées sur le DOB à chiffre constant ne permettent pas de résorber le déficit.

M. Le Président indique que dans son rapport la CRC nous demandait de ne pas résorber le déficit en 1 an mais sur 3 ans.

De plus, on est à un tournant. Le centre de tri ne va pas rester comme il est actuellement. Il va falloir que les emballages ménagers soient triés dans un autre centre.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président, précise que le centre de tri, qui n'est plus aux normes va être arrêté mais que l'emprunt contracté pour son financement devra continuer à être remboursé.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président, souligne qu'au niveau des emprunts, le syndicat a un emprunt toxique.

M. Le Président indique qu'il n'est toxique que depuis 4 ans et se termine cette année.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président, indique que le résultat de l'exercice 2020 n'est pas encore connu.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président précise que le DOB génère un débat mais ne nécessite pas de vote. Le DOB présenté ne lui permet pas de se prononcer mais en prend acte.

Il indique qu'il a un gros doute sur les documents présentés. On a d'un côté les prévisions, on rappelle dans la colonne de gauche ce qui a été budgétisé en 2020 (ce n'est pas le réalisé), la colonne du milieu indique les provisions. Donc effectivement, on s'aperçoit que l'exécutif par autorité peut engager des provisions moins élevées que l'année précédente et mettre des sommes différentes.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président, indique que la CRC a été saisie pour des comptes non sincères. Donc il faut partir du CA de 2020 afin de pouvoir faire le BP 2021.

M. Le Président indique une modification de collecte et qu'il est inutile de faire des investissements aujourd'hui pour les changer dans 2 ans.

Un délégué souligne qu'en étudiant les comptes, on ne prépare pas l'avenir. D'autant plus qu'il va y avoir des changements au niveau du centre de tri. On ne va pas aller vers des économies. Cela va être plus coûteux en termes de prestations.

M. Le Président indique qu'en regroupant cela va permettre un moindre coût. Il explique qu'il n'a pas encore les chiffres exacts mais seront communiqués dès qu'ils seront connus.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président, indique que le DOB est présenté à l'équilibre, mais qu'aucune provision n'a été faite dans les dépenses imprévues. Alors il n'est pas possible de dégager un excédent de fonctionnement pour virer à la section d'investissement. Ce n'est pas sa vision des choses. Cela signifie qu'une collectivité ne peut investir qu'avec l'emprunt. Et aujourd'hui la section d'investissement rembourse le capital. Il n'y a pas de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Et le budget est en équilibre tel qu'il est présenté parce qu'il n'y a pas de reprise d'antériorité. Si on arrive à avoir un déficit de fonctionnement de moins de 100 000 €, il devra apparaître dans la colonne des dépenses de fonctionnement et de ce fait le budget ne sera plus équilibré.

Le Président indique que la CRC a demandé de retrouver l'équilibre en 3 ans, et non pas instantanément.

Un délégué indique que dans les mairies, il est demandé à la secrétaire de sortir un état très proche de la réalité, on n'attend pas la fin de l'année.

Le Président indique qu'il va y avoir une différence car suite à l'appel d'offres pour l'enfouissement, les tarifs de l'enfouissement et de la TGAP ont augmenté.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président, indique que l'on devrait provisionner des dépenses imprévues.

M. Le Président indique qu'il est impossible de provisionner le chapitre 22.

M. François LEGNIER, 3^{ème} Vice-Président indique que le centre de tri va être obsolète et cela signifie son arrêt. Par conséquent, les 23 salariés deviendraient inutiles.

M. Le Président répond que des pourparlers sont en cours avec Châteauroux.

En effet, Châteauroux ne peut pas trier tous ses tonnages rentrant dans leur centre.

Une partie de leurs déchets pourraient donc être triés par le SICTOM.

De ce fait, une de nos chaînes pourrait être utilisée et par conséquent une moitié du personnel resterait nécessaire.

M. François LEGNIER, 3^{ème} Vice-Président souligne que la SPL de Bourges est prête à nous accueillir. Il dépouille l'appel d'offre. Début mars ils connaîtront la société qui gèrera l'usine pour une ouverture en 2023. Le montant du transport sera le même pour tous.

De ce fait, il faudra peut-être construire un Quai de Transfert.

M. Le Président demande à M. François LEGNIER une estimation du coût pour la SPL de Bourges. Il indique que Châteauroux a émis un prix.

Un délégué demande s'il ne faudrait pas faire appel à un cabinet d'expert-comptable.

M. Le Président indique que le Trésor Public peut faire une présentation de la situation financière. Il peut être demandé à La Trésorière de venir au prochain comité syndical.

Un délégué demande le montant payé par la C.C.P.I pour la collecte de ses ordures ménagères.

M. Le Président indique que la C.C.P.I collecte elle-même les ordures ménagères sur son territoire et qu'un marché signé avec le SICTOM inclut le transport des ordures ménagères à Châtillon, le tri des emballages et des journaux magazines.

Un délégué demande si une délibération pour plafonner la taxe a été prise.

M. Le Président répond par l'affirmative.

Un délégué demande quelle augmentation de la T.E.O.M devons-nous subir dans les prochaines années.

M. Le Président indique que si d'autres économies sont réalisées et que si le centre de tri est moins coûteux, on pourra peut-être compenser une éventuelle augmentation.

M. Le Président indique que si le budget n'est pas voté, les comptes du syndicat seront alors gérés par la CRC et le préfet. Dans cette hypothèse, l'augmentation de la T.E.O.M pourra être plus importante que celle que nous devons appliquer.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président souligne que si on cumule le déficit et les restes à recouvrer nous arrivons à un montant proche de – 480 000 €.

M. Le Président indique qu'avant de présenter le budget au comité syndical, il faut en premier lieu le présenter à la CRC.

Un délégué indique que l'on présente ce soir un DOB, mais qu'il n'y a aucune projection pour trouver de nouvelles recettes.

M. Le Président indique que pour l'instant des discussions ont été engagées. Suivant l'évolution des projets, le comité syndical sera informé.

Un délégué indique que le syndicat pourrait envisager la location de bennes pour les particuliers. M. Le Président indique que cela augmenterait les impayés.

Le délégué répond qu'avec un suivi il n'y aurait pas d'impayés.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président indique qu'il est prévu dans le DOB une augmentation de la TEOM de 140 160 € supplémentaires, mais le DOB ne prend pas en compte le déficit.

Vu la situation actuelle, il se questionne sur un échelonnement sur 6 ans au lieu de 3 ans.

M. Le Président indique que la CRC a étudié les comptes du syndicat et qu'ils ont fait des études avec plusieurs solutions : étalement sur 1 an, sur 3 ans et sur 6 ans. La CRC a décidé un échelonnement sur 3 ans.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président indique que si on continue d'augmenter le déficit de fonctionnement, il n'y aura plus de trésorerie, et les salaires ne seront plus versés.

M. Le Président indique que le nombre d'agents diminue progressivement. De 75 agents, il y en a actuellement 66.

M. François LEGNIER, 3^{ème} Vice-Président indique que d'ici 2023, l'activité du centre de tri va diminuer voire même s'arrêter. De ce fait il y aura 23 agents à reclasser.

M. Le Président indique qu'il y a beaucoup de contractuels au centre de tri. Pour les titulaires, nous souhaitons garder une petite activité au centre de tri.

M. Le Président indique qu'il faudra voir avec Châteauroux et Bourges ce que nous pourrions mettre en place.

M. François LEGNIER, 3^{ème} Vice-Président demande si on a plus d'informations sur la taxe sur les emballages.

M. Le Président indique qu'il n'a aucune information.

M. François LEGNIER, 3^{ème} Vice-Président indique qu'il a contacté le SMIRTOM de St Amand pour avoir plus de renseignements sur cette taxe. Le SMIRTOM de St Amand a mandaté un montant, mais que rien n'est obligatoire.

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relative à l'exercice 2021, avant le vote du budget primitif 2021. Mais ne se prononce pas.

2. Signature d'une convention avec les services de l'État dans le cadre des nouveaux contrats aidés

M. Le Président présente le dossier.

Un délégué demande si le syndicat a vraiment besoin de ces contrats.

M. Le Président indique que des agents sont partis en retraite, et en attendant que le centre de tri s'arrête, il faut un nombre d'agents minimum sur les chaînes de tri. De ce fait, nous avons besoin de remplacer les agents. De plus, il faut mieux avoir recours aux contrats aidés plutôt que de recruter des contractuels.

Un délégué demande de combien d'agents en contrat aidé aurions-nous besoin.

M. Le Président indique que l'on ouvre 6 postes en contrat aidé. Mais pour l'instant il n'y en aura que 4.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président indique que 2 agents partent en retraite en début d'année 2021, un autre au 1^{er} juin 2021, la fin d'un CDD à TC, et d'un à TNC.

M. Le Président indique que pour remplacer un agent à temps complet il faut 2 agents à temps non complet.

Un délégué demande si on ne pourrait pas faire appel aux gardiens de déchetterie qui sont à temps non complet.

M. Le Président indique que l'on a besoin d'agents en continu. Les déchetteries sont ouvertes les mêmes jours aux mêmes horaires. Nous ne pouvons donc pas faire appel aux gardiens de déchetterie.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président souligne qu'il faut se poser la question de savoir si on est dans une phase de récession, ou si l'on prend des contrats aidés car c'est une opportunité financière.

M. Le Président indique que les candidats sont venus faire un essai de 2 jours. L'équipe dans laquelle il se trouvait à donner son avis. On prend des personnes capables de s'intégrer dans l'équipe. Pour l'instant aucune décision n'a été prise nous attendons le vote de ce soir.

M. CHABANCE Fabrice, 1^{er} Vice-Président rajoute qu'il envoie des mails restés sans réponse. Cela fait des années qu'il demande des badges. FerCher a eu la 1^{ère} livraison de badges fin 2020. Une deuxième doit être faite.

Il demandé à avoir un total de 6 000 badges et n'a toujours pas eu de réponse à ce jour.

M. Le Président indique qu'une commande 6 000 badges a été passée.

Contre : 0

Abstention : 35

3. Signature des nouvelles conventions avec les éco-organismes (reprise des DEEE) :

M. Le Président présente le dossier.

Un délégué demande s'il ne serait pas possible de trouver une solution pour revaloriser certains DEEE.

Mme Monique LEPRAT, membre du bureau explique qu'avec Armelle MALLET, membre du bureau, une étude va être faite.

Ce qui coûte le plus cher aujourd'hui est le tout-venant. Et dedans, il y a des matériaux qui pourraient être revalorisés.

L'objectif de notre projet est de faire travailler des élèves ingénieurs sur les éventuels débouchés du tout-venant. On essaie de trouver des solutions pour revaloriser certains objets. Et voir, si nous pourrions créer des ressourceries.

Contre : 0

abstention : 0

4. Compte Personnel d'activité

M. Le Président présente le dossier.

En application de l'article 44 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 a introduit de nouvelles dispositions dans la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

L'article 22 ter de la loi précitée crée, à l'instar du dispositif existant pour les salariés de droit privé, un compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des agents publics. Le CPA a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et

la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle. Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des agents publics c'est à dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non.

M. Le Président précise que les membres du bureau ont décidé de refuser de participer aux frais de formations des agents pour le CPA.

M. Le Président demande au comité syndical son accord de ne pas participer à la prise en charge du compte personnel de formation.

Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h00